

Recyclage de pneus

Environ 1,2 milliard de pneus de voitures sont produits chaque année dans le monde. 300 millions d'entre eux sont destinés au marché européen. Pour la Suisse, il s'agit de gérer 60'000 tonnes de pneus usagés par an.

Dispositions légales

L'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) garantit une gestion adéquate des déchets. Elle définit les pneus usagés comme des «déchets soumis à contrôle». L'élimination avec les ordures ménagères ordinaires n'est donc pas autorisée. Ils ne sont en revanche, pas soumis à la réglementation stricte en matière de déchets dangereux. Un pneu est considéré comme un déchet lorsqu'il ne remplit plus les exigences de fonctionnement, c'est-à-dire, lorsque la sculpture de la bande de roulement est inférieure à 1,6 mm ou si le pneu présente des dommages à son enveloppe. En cas de doute, une évaluation peut être faite par l'Association Suisse du Pneu ASP. En Suisse, toutes les entreprises collectant, triant, stockant et évacuant des pneus usagés doivent obtenir une autorisation cantonale. L'autorisation étant dépendante du lieu d'implantation, une même entreprise travaillant sur plusieurs sites nécessite plusieurs autorisations distinctes. Le garage, qui ne reprend que les pneus remplacés, n'est pas concerné. Cependant, il a l'obligation de transmettre les pneus usagés à une entreprise autorisée à les recevoir. Aussi, le garage doit se conformer aux directives sur l'entreposage provisoire, à savoir la loi sur la protection des eaux et l'ordonnance sur la protection de l'air. La liste actuelle des entreprises autorisées, y compris l'ESA, est disponible sur www.veva-online.ch.

Rechapage et recyclage

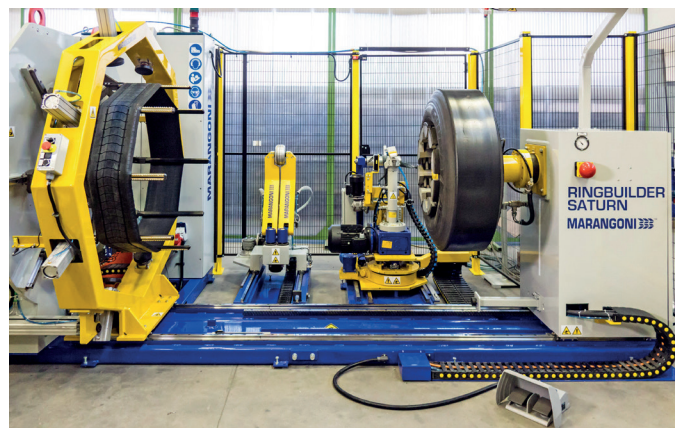
Le rechapage de pneus est une solution sensée du point de vue énergétique et écologique. Lorsque la carcasse du pneu usé est en bon état, la bande de roulement peut être retirée et une nouvelle vulcanisée. Dans le secteur des véhicules utilitaires ainsi que l'aviation, un pneu peut être réutilisé plusieurs fois. Les voitures de tourisme peuvent également être équipées de pneus rechapés. Le prix élevé du rechapage provoque un marché pratiquement inexistant en Suisse. La séparation des matériaux tels que le caoutchouc, l'acier et les textiles permet leur réutilisation pour des pneus neufs ou d'autres applications. Le caoutchouc recyclé n'a cependant pas la qualité du caoutchouc neuf. Néanmoins, la qualité est suffisante pour remplacer une partie du nouveau caoutchouc ou être utilisé comme matière première secondaire à d'autres fins. On peut trouver des applications en particulier pour les installations sportives, dans l'agriculture, pour les semelles de chaussures ou dans la construction de routes.



Un pneu peut être décomposé en matières premières secondaires. Elles représentent 75% de poudres et granulés de caoutchouc, 15% d'acier et 10% de fibres textiles.

Objectifs :

MA 3.5.05 ... expliquent les consignes d'élimination, recyclage et protection de l'environnement ...
MM 3.5.05 identique
AM 3.5.05 identique



Les pneus usagés peuvent être rechapés. Après le ponçage de l'ancienne bande de roulement, une nouvelle est vulcanisée à sa périphérie.

Récupération thermique

En Suisse, la plupart des pneus usagés sont utilisés comme combustible alternatif et brûlés dans les cimenteries. Cette combustion atteignant une température de 2000 °C est considérée comme respectueuse de l'environnement, car elle peut se passer de combustibles fossiles tels que le pétrole, le gaz naturel ou le charbon. Aujourd'hui, plus de 60% d'énergie consommée par une cimenterie est constituée de déchets industriels et commerciaux. En plus de vieux pneus, il s'agit également d'huiles et de matières synthétiques. Ce processus transforme pratiquement toute la matière en énergie thermique. Pratiquement aucun déchet résiduel ne subsiste, car les cendres restantes sont utilisées en tant que constituant du ciment. L'inconvénient de la récupération thermique est la destruction de matériaux de haute qualité.



Les matériaux des vieux pneus peuvent être utilisés comme base de gazon artificiel, de revêtements de terrains de jeux et de sport, dans la construction de tapis de routes ou de revêtements de sols dans l'agriculture.

Règle générale:
Selon l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD), les pneus endommagés ou dont la profondeur de sculpture est inférieure à 1,6 mm, sont des déchets soumis à contrôle. Ils ne peuvent être remis qu'à des entreprises d'élimination disposant d'une autorisation correspondante.



Recyclage de pneus

Questions sur le basic-sheet, le check.

1. A quel moment un pneu est-il considéré comme déchet?
2. Quels sont les règles applicables aux garages?
3. Que sont des pneus rechapés?
4. Pour quelles applications les vieux pneus sont-ils recyclés?
5. Que signifie l'utilisation thermique?
6. Pour quelle raison les pneus rechapés pour les voitures de tourisme ne sont-ils pratiquement pas vendus en Suisse?